

RIVEMONT

Rivemont - Mise à jour semaine 276

29 mars 2023

Rivemont est le gestionnaire de portefeuille responsable des décisions d'investissement pour la stratégie Rivemont crypto.

Elles sont rares les semaines sans histoire dans l'industrie des cryptomonnaies. Celle qui se termine aujourd'hui pour la stratégie crypto n'en fait certainement pas partie! La Commodity Futures Trading Commission (CFTC) des États-Unis a en effet lundi engagé des poursuites contre Binance et son PDG, Changpeng «CZ» Zhao, pour violation des règles de négociation. Le plus large échange de cryptomonnaies en termes de volume de transactions serait en violation des règles relatives aux transactions et aux produits dérivés. Selon la CFTC, Binance n'a pas respecté ses obligations réglementaires en ne s'enregistrant pas correctement auprès de l'autorité de régulation des produits dérivés.

La CFTC mène une enquête sur l'entreprise depuis 2021. En février, la compagnie a admis qu'elle était susceptible de faire face à des mesures réglementaires aux États-Unis et qu'elle collaborait déjà avec les régulateurs. Dans le cadre de son action en justice, la CFTC cherche à contraindre Binance à rembourser les gains prétendument mal acquis qui découlent de la mauvaise conduite dont elle est accusée. Elle demande également à Binance de payer des amendes civiles et d'accepter l'interdiction d'effectuer des transactions ainsi que de s'enregistrer aux États-Unis.

«Binance a adopté une approche calculée et progressive pour accroître sa présence aux États-Unis, bien qu'elle ait déclaré publiquement son intention de bloquer ou de restreindre l'accès de ses clients situés aux États-Unis à sa plateforme.» Explique la poursuite. «Binance n'a jamais été enregistrée auprès de la CFTC à quelque titre que ce soit et a ignoré les lois fédérales essentielles à l'intégrité et à la vitalité des marchés financiers américains», indique l'action en justice. «À moins que ce tribunal ne leur impose des restrictions et des injonctions, les défenseurs continueront vraisemblablement à se livrer aux actes et aux pratiques allégués dans cette plainte.»

Changpeng Zhao a répondu à cette nouvelle en la qualifiant d'inattendue et de décevante. La société a exprimé son opinion selon laquelle la stratégie optimale serait de continuer à préserver les intérêts de ses utilisateurs tout en travaillant en étroite collaboration avec les autorités de régulation en vue de définir un cadre réglementaire explicite. «La plainte déposée par la CFTC est inattendue et décevante, car nous travaillons en collaboration avec la CFTC depuis plus de deux ans», a déclaré un porte-parole de Binance au site Decrypt.co. «Néanmoins, nous avons l'intention de continuer à collaborer avec les régulateurs aux États-Unis et dans le monde entier.»

Outre sa présence aux États-Unis, techniquement parlant, Binance aurait proposé à ses clients un effet de levier lors de leurs transactions sur le marché au comptant et aurait désigné deux catégories de produits sous les noms de *futures* et de *perpetuals* pour ses swaps. Il est également reproché à Binance d'avoir utilisé environ 300 «comptes maison», tous appartenant directement ou

indirectement à Zhao, ainsi que des comptes détenus ou contrôlés par des entités appartenant à Zhao, pour effectuer des transactions sur sa propre plateforme. Binance n'aurait pas divulgué cette pratique à ses clients. Si cette pratique est certainement illégale selon les règles de la CFTC, il importe de mentionner que nous sommes bien loin des activités frauduleuses comme celles révélées dans la saga FTX par exemple. Ce type d'approche de « market maker » sert normalement plutôt à générer un maximum de liquidité.

Il n'en demeure pas moins que Binance semble avoir été pris la main dans le sac. Selon des analystes légaux, la poursuite semblerait assez étoffée pour porter un coup fatal à l'entreprise... du moins en sol américain. Après qu'une autre poursuite ait été déposée contre Coinbase et Gemini plus tôt cette année, on peut véritablement s'interroger à savoir s'il n'y a pas un angle politique à cette action, voulant s'attaquer à l'industrie américaine des cryptos en tant que telle plutôt que de viser des acteurs bien précis.

Cette poursuite a certes créé une pression baissière lundi. Or, au moment d'écrire ces lignes, le prix du bitcoin a repris la totalité du terrain perdu, et même plus. Bref, si l'avenir de Binance est incertain, la valeur perçue des cryptomonnaies par les investisseurs ne s'en trouve pas changée. La dernière année n'a été qu'un abrupt – mais possiblement nécessaire – rappel que : « *Not your keys, not your coins* » et des risques des entreprises centralisées non régulées dans la garde de ses actifs crypto.

Les procureurs américains ont dévoilé mardi un nouvel acte d'accusation à l'encontre de Sam Bankman-Fried, accusant le fondateur de FTX d'avoir versé un pot-de-vin de 40 millions de dollars à des fonctionnaires chinois pour qu'ils débloquent les comptes de son fonds spéculatif. Le dernier chef d'accusation pour complot de corruption vient s'ajouter à la pression déjà exercée sur l'ancien milliardaire âgé de 31 ans, qui fait actuellement face à 13 chefs d'accusation liés à l'effondrement de FTX en novembre. Les précédentes accusations portées contre le fondateur de FTX en disgrâce comprennent la fraude électronique, la fraude en matière de valeurs mobilières, le complot en vue de commettre une fraude bancaire et la fraude à l'égard de la FEC. Il n'y a

pas une semaine qui passe sans que le futur de SBF n'apparaisse inévitablement vouloir se dessiner derrière les barreaux. Avec tout le tort causé par FTX, personne ne versera une larme.

Parlant d'escrocs du monde des cryptomonnaies, soulignons que Do Kwon de Terra aurait été arrêté au Monténégro la semaine dernière. «La police monténégrine a arrêté une personne soupçonnée d'être l'un des fugitifs les plus recherchés, le Sud-Coréen Do Kwon, cofondateur et PDG de la société Terraform Labs, basée à Singapour. » A publié Filip Adzic, ministre de l'Intérieur du pays. Les autorités monténégrines cherchent toujours à confirmer que la personne arrêtée est Kwon, car elle était en possession de documents falsifiés au moment de son arrestation. Le mois dernier, Kwon a été inculpé pour violation de la loi sur les valeurs mobilières par la *Securities and Exchange Commission*. L'organisme l'a accusé d'avoir organisé une fraude de plusieurs milliards de dollars impliquant un stablecoin algorithmique et d'autres titres de crypto-actifs.

Certaines choses, elles, ne changent pas. MicroStrategy, l'éditeur de logiciels qui est également la plus grande entreprise détentrice de bitcoins, a remboursé intégralement le solde impayé de son prêt de 205 millions de dollars auprès de la Silvergate Bank, s'élevant à 161 millions de dollars. En conséquence, l'entreprise a mis fin à son accord de crédit avec Silvergate et a récupéré les 34 619 BTC qui étaient détenus en garantie du prêt. Dans la même déclaration à la SEC, MicroStrategy a également révélé qu'entre le 16 février et le 23 mars, elle a dépensé 150 millions de dollars pour acquérir 6 455 BTC supplémentaires. MicroStrategy et ses filiales possèdent désormais un total de 138 955 BTC. La société déclare avoir payé un prix global de 4,14 milliards de dollars pour acquérir sa réserve de BTC. Au cours actuel, ses avoirs valent 3,8 milliards de dollars.

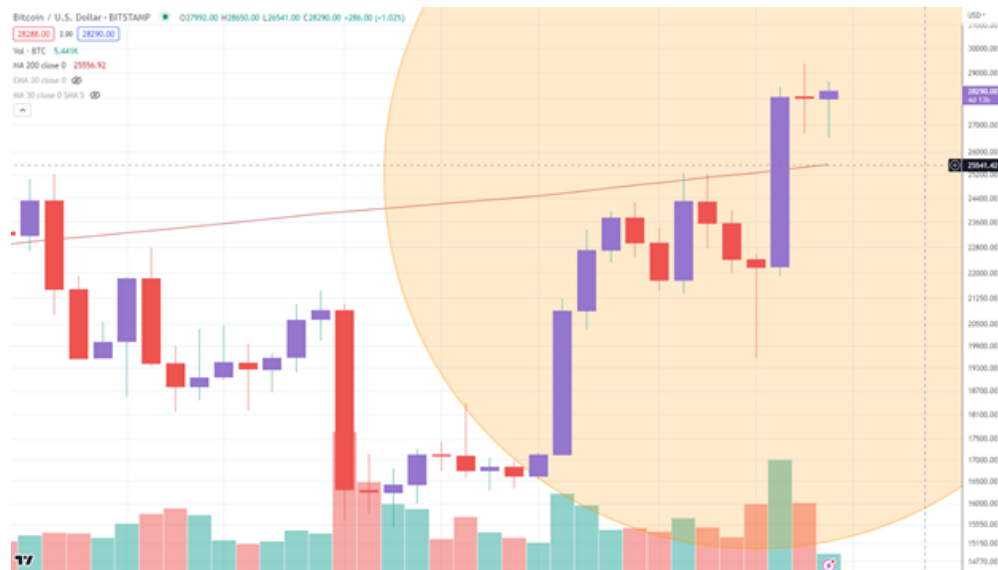
La fondation Ethereum a enfin placé une date tangible sur la mise à jour *Shapella* qui permettra le retrait de l'Ether en jalonnement dans les contrats *proof-of-stake* du nouveau réseau. La mise à jour du réseau Shapella sera activée sur le réseau Ethereum à *epoch* 194048, prévue à 22:27:35 UTC le 12

avril 2023. Il sera intéressant de suivre comment cette mise à jour affectera les prix. Est-ce que la capacité de retrait mènera à une large pression de vente initiale? Est-ce qu'au contraire, cette capacité à intégrer et se retirer des contrats de *staking* augmentera l'attrait du réseau pour les investisseurs?

La liquidité du bitcoin atteint son plus bas niveau depuis 10 mois en raison de la crise bancaire aux États-Unis. Une basse liquidité peut certes faciliter la hausse des prix tant que les acheteurs sont au rendez-vous, mais elle risque surtout de se manifester par une volatilité en hausse. Une faible liquidité autour d'un actif entraîne des inefficacités sur le marché en raison d'événements tels que des carnets d'ordres peu étoffés, du *slippage* et des écarts bid/ask plus importants.

Est-ce cette basse liquidité qui a poussé le bitcoin à toucher 28 600 \$ au cours de la nuit? Chose certaine, cette action a liquidé de nombreuses positions courtes prises depuis lundi. Selon les données de coinglass, des liquidations totales de 136M\$ ont été enregistrées au cours des 24 dernières heures. Le volume de vendeurs entre 28 000 \$ et 30 000 \$ demeure toutefois élevé présentement. On sait toutefois que le carnet d'ordres peut n'être qu'un mirage lorsque la volatilité s'installe.

Chose certaine, il est particulièrement encourageant que le prix du bitcoin ne soit qu'en légère baisse relativement à il y a sept jours considérant les nouvelles entourant Binance. Nombreux sont ceux – nous y compris – qui observent la cruciale moyenne mobile sur 200 semaines à 25 500 \$. La majorité des spéculateurs s'attendaient hier encore à ce que cette dernière soit testée avant de penser rebondir. La poussée des dernières heures suffira-t-elle à changer le sentiment et permettre de plutôt regarder vers le haut? Chose certaine, le portrait technique demeure haussier présentement. Une nouvelle fermeture hebdomadaire au-dessus de cette moyenne mobile confirmerait la reprise. Une telle fermeture au-dessus des 30 000 \$ nous placerait quant à elle carrément en marché haussier confirmé.



Tout indique que le premier trimestre de 2023 aura été tout à l'encontre du portrait de 2022 pour le bitcoin. En effet, il apparaît pratiquement confirmé qu'il enregistrera son meilleur trimestre depuis deux ans. Les chances que les prix de novembre 2022 soient le véritable plancher du cycle apparaissent conséquemment de plus en plus fortes.

Les Investissements Rivemont, gestionnaire du Fonds Rivemont crypto.

Les renseignements présentés le sont en date du 29 mars 2023, à moins qu'une autre date ne soit mentionnée, et à titre d'information seulement. Ils proviennent de sources que nous jugeons fiables, mais non garanties. Il ne s'agit pas de conseils financiers, juridiques ou fiscaux. Les investissements Rivemont ne sont pas responsables des erreurs ou omissions relativement aux renseignements, ni des pertes ou dommages subis.

////////////////////////////////////
Valérie Marquis

19 rue Le Royer Ouest, suite 300
Montreal, Québec, H2Y 1W4
Tél: 819-246-8800
valerie.marquis@rivemont.ca

////////////////////////////////////
www.rivemont.ca

Martin Lalonde

160, boul. de l'Hôpital, bureau 202
Gatineau, Québec, J8T 8J1
Tél: 819-246-8800
martin.lalonde@rivemont.ca

[Aimez-nous sur Facebook / Like us on Facebook](#)

Copyright © 2023 Rivemont, tous droits réservés.

Vous désirez des modifications dans la manière de recevoir ces courriels?

Vous pouvez [modifier vos préférences](#) ou [vous désinscrire de la liste](#).

